

# FICHE DE CANDIDATURE

## Réservataire 1

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

Propriétaire     Locataire     Autre

Adresse postale :

Email :

Téléphone :

Nombre d'enfant à charge :

## Réservataire 2

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

Propriétaire     Locataire     Autre

Adresse postale :

Email :

Téléphone :

Nombre d'enfant à charge :

Définissez la typologie du bien souhaité ou à défaut l'ordre de priorité du bien souhaité :

T2 (1 chambre)     T3 (2 chambres)     T4 (3 chambres)

Fait à :

Le :

Signature(s) :

Critères de sélection :

**Critère d'admission obligatoire :** Respecter les plafonds de ressources déterminés dans le tableau ci-dessous.

*Entourez dans le tableau ci-dessous la case vous correspondant.*

| Nombre de personnes destinées à occuper le logement | Plafond de ressources PTZ (Zone B1) | Ressources maximales selon le nombre d'occupants |
|---|-------------------------------------|--|
| 1   | 30 000 euros                        | 28 500 euros                                     |
| 2   | 42 000 euros                        | 39 900 euros                                     |
| 3   | 51 000 euros                        | 48 450 euros                                     |
| 4   | 60 000 euros                        | 57 000 euros                                     |
| 5   | 69 000 euros                        | 65 550 euros                                     |
| 6   | 78 000 euros                        | 74 100 euros                                     |
| 7   | 87 000 euros                        | 82 650 euros                                     |
| 8 et plus   | 96 000 euros                        | 91 200 euros                                     |

Justificatifs à fournir :

- Copie du livret de famille et des pièces d'identités de chaque réservataire
- Avis d'imposition du ménage, années N-2 et N-1

**1er critère de sélection complémentaire :** Être primo accédant.

Une personne, ou un couple, est considéré comme étant primo-accédant s'il n'a pas été propriétaire d'une résidence principale durant les deux dernières années. Il est obligatoire pour un ménage que les deux conjoints respectent cette mesure pour acheter le logement.

Si vous êtes un ancien propriétaire, vous rentrez dans cette catégorie si vous êtes devenu locataire de votre résidence principale depuis plus de 24 mois.

Justificatifs à fournir :

- Attestation sur l'honneur de primo-accession
- Copie du bail ou attestation d'hébergement

**2ème critère de sélection complémentaire :** Habiter (ou ayant résidé à Evian pendant au moins 3 ans durant les 10 dernières années) ou exercer son activité professionnelle sur Evian.

Justificatifs à fournir :

- Fiches de paie des 3 derniers mois des acheteurs du ménage
- Copie du bail ou attestation d'hébergement ou justificatif de domicile

**3ème critère de sélection complémentaire :** Habiter ou exercer son activité professionnelle sur le territoire de la CC-PEVA.

- Fiches de paie des 3 derniers mois des acheteurs du ménage
- Copie du bail ou attestation d'hébergement ou justificatif de domicile

**Les dossiers de candidature devront être adressés à la Mairie d'Evian, en un seul et unique envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou déposés en Mairie (au service de l'urbanisme sis 22 chemin des Noisetiers) contre récépissé, avant le 12 Juillet 2019.**

**Aucun document envoyé par télécopie ou par courriel ne sera pris en compte.**

**Justificatifs à joindre au dossier :**

- Fiche de candidature dûment complétée
- Copie du livret de famille et des pièces d'identités de chaque réservataire
- Fiches de paie des 3 derniers mois du ou des acheteurs du ménage
- Copie du bail ou attestation d'hébergement ou justificatif de domicile
- Avis d'imposition du ménage, années N-2 et N-1
- Attestation sur l'honneur de primo-accession (le cas échéant)
- Simulation de financement du projet émanant d'un établissement bancaire
- Règlement fixant la procédure et les conditions d'attribution des logements proposés en accession à prix maîtrisés dans l'opération réalisée chemin des Roses dûment daté, paraphé et signé.

Le dossier doit être complet et les pièces constitutives parfaitement lisibles.